

Rapport d'activité du conseil d'éthique 2012

Rapport du président

1. Introduction

Le rapport d'activité du conseil d'éthique porte sur la période écoulée entre les assemblées annuelles de la SSS-O d'octobre 2011 à Fribourg et de septembre 2012 à Vaduz.

Pendant cette période, le conseil d'éthique a tenu trois séances (le 9.12.2011, le 3.4.2012 et le 23.8.2012).

2. Membres

Les membres suivants du conseil d'éthique ont été élus ou réélus lors de l'assemblée annuelle de 2011 pour une période de quatre ans:

Président	Heinrich Brüngger
Experte	Regula Stämpfli, sciences et politique
CORSTAT	Hervé Montfort, Office cantonal de la statistique Genève Georges Ulrich, Statistik Luzern
Confédération	Philippe Eichenberger, Office fédéral de la statistique Jürg Furrer, Office fédéral de la statistique Jean-Claude Wagon, Administration fédérale des douanes
Secrétaire	Stéphane Maillard, Office fédéral de la statistique

Le 21.8.2012, Mme Stämpfli a fait part de sa démission du conseil d'éthique, avec effet immédiat.

A la séance du 23.8.2012, le conseil d'éthique a nommé Jean-Claude Wagon comme vice-président.

3. Nouvelle charte et nouveau règlement du conseil d'éthique

Le 31 mai 2012, l'Office fédéral de la statistique et CORSTAT ont signé la version révisée de la Charte de la statistique publique de la Suisse. Les producteurs de statistiques de la Confédération, des cantons et des villes sont désormais invités à la signer. La nouvelle version de la charte s'appuie largement sur les principes et indicateurs du code de bonnes pratiques de la statistique européenne (Code of

Practice), qui vaut pour les membres du système statistique européen (SSE), dont la Suisse fait partie.

L' OFS et CORSTAT venaient par ailleurs de signer et de mettre en vigueur le règlement révisé du conseil d'éthique. Les principales modifications sont la mention expresse de la possibilité pour le conseil d'éthique d'agir de sa propre initiative, l'approbation du budget et des comptes par l'OFS et CORSTAT et non plus par la SSS-O, comme c'était le cas jusque-là , et la nomination d'un vice-président ou d'une vice-présidente par le conseil d'éthique.

Le conseil d'éthique va veiller au respect des principes de la charte révisée, traiter les demandes y relatives et encourager l'information du public sur les principes précités. Il a formulé dans ce but les objectifs ci-dessous pour la période biennale 2012/2013. Le compte-rendu pour l'assemblée générale de la SSS-O se concentrera pendant les années paires principalement sur *les objectifs fixés* pour la période de l'année en cours et de la suivante, y compris les *mesures prises* jusque-là pour les atteindre. Dans le rapport annuel des années impaires, l'accent sera mis sur les résultats obtenus quant aux objectifs fixés. Ce rapport ne couvrira cependant pas toute la période biennale selon le moment de l'année auquel aura lieu l'assemblée générale de la SSS-O. Fort des enseignements tirés des objectifs fixés pour deux périodes de deux ans, le conseil d'éthique *dressera un bilan* à la fin du mandat du président en 2015 et décidera des adaptations nécessaires à l'avenir.

4. Objectifs du conseil d'éthique pour les années 2012/2013

Objectif 1: *Le conseil d'éthique traite rapidement toutes les demandes qui lui parviennent sur la base du règlement et de la procédure définie par ses soins. Après avoir traité une demande, il informe le public du contenu de celle-ci, du résultat de son évaluation et des éventuelles recommandations formulées.*

Objectif 2 : *En cas de violation des principes de la charte de la statistique publique de la Suisse du 31 mai 2012 par des organes de la statistique publique ayant signé cette charte, le conseil d'éthique complète les dispositions par d'autres s'appliquant à des objets comparables en lien avec les principes de la charte.*

Objectif 3 : *Le conseil d'éthique et ses membres s'engagent avec les auteurs de la charte à ce que la charte de la statistique publique de la Suisse du 31 mai 2012 soit signée par le plus grand nombre de producteurs, notamment par les signataires de la charte du 14/24 mai 2002 (et ses modifications du 14/30 novembre 2007) ou par les organes responsables de la statistique fédérale qui produisent régulièrement des statistiques publiques répondant aux exigences du système statistique européen (SSE), conformément à l'accord bilatéral signé par la Suisse et l'UE à ce sujet. Le conseil d'éthique et ses membres sont disposés à discuter des réserves émises par les producteurs de statistiques ou leurs instances supérieures pour signer la charte et à analyser ces réserves.*

Objectif 4 : *Le conseil d'éthique encourage l'OFS et les autres producteurs de statistiques publiques à introduire dans leurs programmes de formation des modules et des cours sur les principes du Code de bonnes pratiques européen et de la Charte de la statistique publique de la Suisse, et de veiller activement au respect de ces principes.*

Objectif 5 : *Le conseil d'éthique et ses membres se proposent d'aider les producteurs de statistiques publiques suisses qui le souhaitent à élaborer et à mettre en oeuvre d'importantes mesures pour l'application de la charte, ainsi qu'à élaborer et à adapter les bases légales sur la statistique publique ou à préparer et à réaliser des évaluations.*

Objectif 6 : *Le conseil d'éthique entend lancer et réaliser deux projets de sa propre initiative pendant la période 2012/2013. Le premier concerne les lignes directrices de l'application de l'aspect de la simultanéité dans la publication des résultats (partie du principe 21); le sujet du deuxième projet sera défini au début de 2013. Le conseil d'éthique informe le public des résultats de chacun de ses projets.*

Objectif 7 : *Le conseil d'éthique intensifie les travaux de relations publiques, afin d'être reconnu dans les milieux de la statistique publique et dans le public en général comme une instance fiable pour l'évaluation de questions touchant l'intégrité des statistiques publiques. Le site Web du conseil d'éthique sera remanié et mis à jour régulièrement.*

5. Activités et événements prévus jusqu'en septembre 2012

Au sujet de l'objectif 1 : Une requête est parvenue au conseil d'éthique: elle concerne une activité de recherche dans le domaine des statistiques de la santé réalisée par un groupe de scientifiques avec des données qui ne peuvent pas être clairement attribuées à la statistique publique au sens de la charte. Le conseil d'éthique a par conséquent décidé, lors de sa séance du 23 août 2012, de ne pas entrer en matière sur cette requête.

Au sujet de l'objectif 5 : Le président du conseil d'éthique participera à un projet lancé par CORSTAT sur l'évaluation du système statistique suisse dont les travaux doivent débiter cette année encore.

Au sujet de l'objectif 6 : Le conseil d'éthique a commencé lors de ses deux dernières séances à élaborer les lignes directrices concernant la simultanéité de la diffusion des résultats. Après la séance de décembre, il est prévu de discuter d'une proposition tout d'abord avec l'OFS et le comité central de CORSTAT avant de l'envoyer pour prise de position écrite à toutes les instances qui ont signé la nouvelle ou l'ancienne charte.

Au sujet de l'objectif 7 : Le conseil d'éthique a décidé de revoir la structure de son site Web et d'engager des ressources en vue d'en assurer une mise à jour plus régulière.

Le comité central de la SSS-O et le président du conseil d'éthique ont reçu des réactions et des questions mettant en doute la crédibilité des informations contenues dans un article paru en mars 2012 sur un sujet non statistique et signé par un membre du conseil d'éthique.

6. Comptes

a. Comptes 2011

Les comptes finaux pour l'année 2011 figurent en annexe. L'excédent de recettes se monte à CHF 3'100.40 et la fortune au 31.12.2011 est de CHF 6'207.70.

CORSTAT a procédé à la vérification des comptes. Le conseil d'éthique a pris connaissance des remarques contenues dans le rapport de vérification et des commentaires à ce propos du chef comptable (le secrétaire du conseil d'éthique).

b. Comptes 2012

Les transactions réalisées jusqu'à l'établissement du rapport d'activité entrent dans le cadre du budget. Aucune différence considérable n'est attendue d'ici à la fin de l'année. La SSS-O rendra compte pour la dernière fois à l'assemblée générale de 2013 des comptes de l'année 2012 et de leur vérification.

c. Budget 2013

L'OFS et CORSTAT sont responsables de l'approbation du budget conformément au règlement révisé.

HB/27.08.2012

Annexe

Comptes 2011

	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
Solde reporté au 31.12.2010		3107.30
Contributions de l'OFS et de CORSTAT		14000.--
Intérêts		9.45
Charges (frais, etc.)	10845.75	
- dont indemnisation du secrétariat	4000.--	
- dont indemnisation du président	4000.--	
Frais bancaires	63.30	
Compte de capital au 31.12.2011	6207.70	
	-----	-----
<u>Total</u>	<u>17116.75</u>	<u>17116.75</u>